



UNECE



Global Water
Partnership
Mediterranean



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PÊCHE



Note d'information

Atelier sous-régional

Renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la région de l'Afrique du Nord

20 et 21 décembre 2017

Tunis, Tunisie

1. Contexte

Face aux menaces communes de la diminution des ressources hydriques, de l'augmentation de la pollution et des phénomènes météorologiques extrêmes, la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, notamment sous la forme de coopération transfrontière, est devenue impérative. L'Objectif de développement durable 6, ainsi que des engagements régionaux, tels que la Déclaration ministérielle des Ministres de l'eau de l'Union pour la Méditerranée (UpM) concernant l'agenda UpM pour l'eau, en 2017, et la Stratégie sur l'eau en Méditerranée occidentale du Dialogue 5 + 5, en 2015, mettent l'accent sur cet aspect.

Ces enjeux se révèlent particulièrement important dans la région de l'Afrique du Nord, très marquée par la pénurie des ressources en eau, sous la pression d'une demande sans cesse croissante. Le développement socio-économique dans la région donne lieu à des compromis intersectoriels croissants concernant l'utilisation de ressources en eau limitées, tandis que les phénomènes de sécheresse et d'inondation compliquent la gestion de ces ressources. Dans ce contexte, les utilisations de l'eau doivent être équilibrées et répondre aux différents besoins du secteur de l'agriculture, du secteur domestique, industriel et de l'énergie, tout en préservant les écosystèmes. En outre, la gestion de l'eau implique l'intégration des spécificités relatives aux bassins régionaux, des profils socio-économiques et des caractéristiques environnementales des pays.

Les pays de l'Afrique du Nord partagent des bassins transfrontières où les ressources transfrontières tant en eaux de surface qu'en eaux souterraines, jouent un rôle clef pour le développement de la région. Coopérer dans le domaine des eaux transfrontières semble donc impératif. Plusieurs solutions juridiques, techniques et politiques s'offrent aux pays riverains pour une gestion et un développement concertés des bassins hydrographiques qui leur permettra de parvenir à une satisfaction réciproque et d'en tirer les multiples avantages. Néanmoins, la majorité des bassins sont encore dépourvus d'arrangements opérationnels pour la coopération dans le domaine de l'eau.

Au cours des vingt dernières années, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), dont le secrétariat est hébergé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), a aidé les pays de la région paneuropéenne à renforcer leurs cadres juridique et institutionnel de coopération transfrontière par l'élaboration de lignes directrices, d'instruments juridiques non contraignants et de projets sur le terrain, par le partage d'expériences et en offrant un soutien pour la conclusion d'accords. Depuis 2016, la Convention sur l'eau est devenue un cadre juridique multilatéral mondial pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ouvert à l'adhésion de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, la Convention sur l'eau peut également offrir un cadre de coopération solide pour les pays de l'Afrique du Nord. La Convention implique déjà plusieurs pays et organisations à travers le monde, notamment des pays de l'Afrique du Nord, qui participent régulièrement et partagent des informations, des connaissances, de l'expertise et des bonnes pratiques au sein d'ateliers et d'événements accueillis au titre de la Convention sur l'eau. Les lignes de conduite et l'encadrement technique élaborés au titre de la Convention peuvent aider les pays de l'Afrique du Nord à développer la coopération à l'échelle régionale et du bassin, au même titre que la potentielle transférabilité et reproductibilité des expériences fructueuses constatées dans d'autres parties du monde.

En s'appuyant sur les actions menées antérieurement dans la région, l'atelier s'attachera à explorer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et les avantages qu'elle offre, par le biais de débats thématiques pertinents quant au contexte et aux besoins spécifiques des pays de l'Afrique du Nord.

2. Buts et objectifs

L'objectif principal de l'atelier est de contribuer au renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la région de l'Afrique du Nord.

L'atelier visera plus particulièrement à :

- Mettre en lumière les bénéfices de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, pouvant servir de levier pour stimuler le développement régional en créant des avantages communs d'ordre socio-économique, environnemental et en matière d'investissement, de paix et de sécurité.
- Partager les expériences permettant d'améliorer la gestion des eaux transfrontières afin de renforcer la résilience aux phénomènes extrêmes, tels que les sécheresses et/ou les inondations
- Comprendre dans quelle mesure le droit international de l'eau, et en particulier la Convention sur l'eau, peut contribuer à renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la région et faire le point sur l'intérêt que portent les pays de la région à l'adhésion et sur les progrès réalisés dans ce sens
- Examiner la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 6 sur l'eau, et en particulier la cible 6.5 concernant la mise en œuvre de la GIRE à tous les niveaux, notamment par le biais de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

3. Organisation du travail

Les exposés principaux, les débats en plénière et les séances interactives en groupes permettront d'examiner des questions liées à la gestion des eaux transfrontières en Afrique du Nord, ainsi que dans d'autres régions du monde.

Le programme complet de l'atelier sera mis à disposition en novembre 2017.

4. Participation

Les délégués et experts des pays de l'Afrique du Nord œuvrant à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, constituent le public cible principal de l'atelier, en particulier ceux issus des pays suivants : Tunisie, Algérie, Maroc, Libye et Égypte.

Compte tenu des sujets qui seront abordés, les délégations devront notamment être constituées des représentants des différents ministères compétents, en particulier ceux liés à l'eau, l'environnement et aux affaires étrangères.

Pour chaque pays, la participation d'experts travaillant sur les questions suivantes est attendue : coopération dans le domaine des eaux transfrontières, gestion des eaux en cas de phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses et inondations), questions juridiques et mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

Des représentants d'organisations internationales, d'organisations non-gouvernementales, de la société civile, du monde universitaire et des bailleurs de fonds seront également présents.

5. Partenaires

L'atelier est organisé conjointement par la CEE-ONU et le Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée (GWP-Med), sous le patronage du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche de Tunisie.

Cet atelier est organisé dans le cadre du projet "*Agir pour la Coopération dans le secteur de l'eau en Méditerranée*", et en particulier de son volet "*Renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières en Méditerranée*", mis en œuvre par le Partenariat mondial pour l'eau - Méditerranée (GWP-Med) et la CEE-ONU, avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA).

L'atelier fait partie du programme de travail pour 2016–2018 de la Convention sur l'eau. Il est organisé en guise de suivi des activités régionales et nationales antérieures relatives à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la région sud de la Méditerranée :

- 2012 (Rome, Italie) : *Table ronde internationale sur la gestion des ressources en eau transfrontières dans le sud de la Méditerranée*¹
- 2014 (Tunis, Tunisie) : *Cadres juridiques pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières - Aspects clés et opportunités pour les pays arabes*²
- 2015 (Budapest, Hongrie) : *Promotion de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sur la base de la Convention*³
- 2016 (Tunis, Tunisie) : *Atelier national - Les avantages de la coopération et la Convention sur l'eau*⁴

6. Lieu et informations pratiques

L'atelier se déroulera à Tunis, Tunisie.

Déjeuners et pauses cafés sont prévus. Un dîner sera offert le 20 décembre 2017.

¹ Informations supplémentaires disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=30362>

² Informations supplémentaires disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=35454>

³ Informations supplémentaires disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=40539>

⁴ Informations supplémentaires disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=43657>

Langues de travail

Des services d'interprétation simultanée seront assurés en arabe et en anglais. En outre, veuillez noter que les interventions en français seront possibles.

Inscription

Afin de s'inscrire, les participants sont priés d'envoyer leur lettre de nomination et leur formulaire d'inscription au secrétariat de la CEE-ONU <diane.guerrier@unece.org> et au Partenariat mondial pour l'eau - Méditerranée (GWP-Med) <meriam@gwpmmed.org> dans les plus brefs délais et le **27 novembre 2017** au plus tard.

Visa

Les participants devant obtenir un visa d'entrée pour la Tunisie sont priés d'entamer les procédures de demande de visa au moins trois semaines avant la réunion. Sur réception d'une lettre de candidature officielle, sur demande, une lettre d'invitation peut être fournie aux participants afin de faciliter les procédures de demande de visa.

Page Web de l'atelier

Des informations supplémentaires et des documents pertinents, tels que le programme, les informations pratiques sur le lieu de la réunion, ainsi que sur le transport et l'hébergement à Tunis, seront mis à disposition sous peu à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=47322>, et seront également communiquées aux participants confirmés.